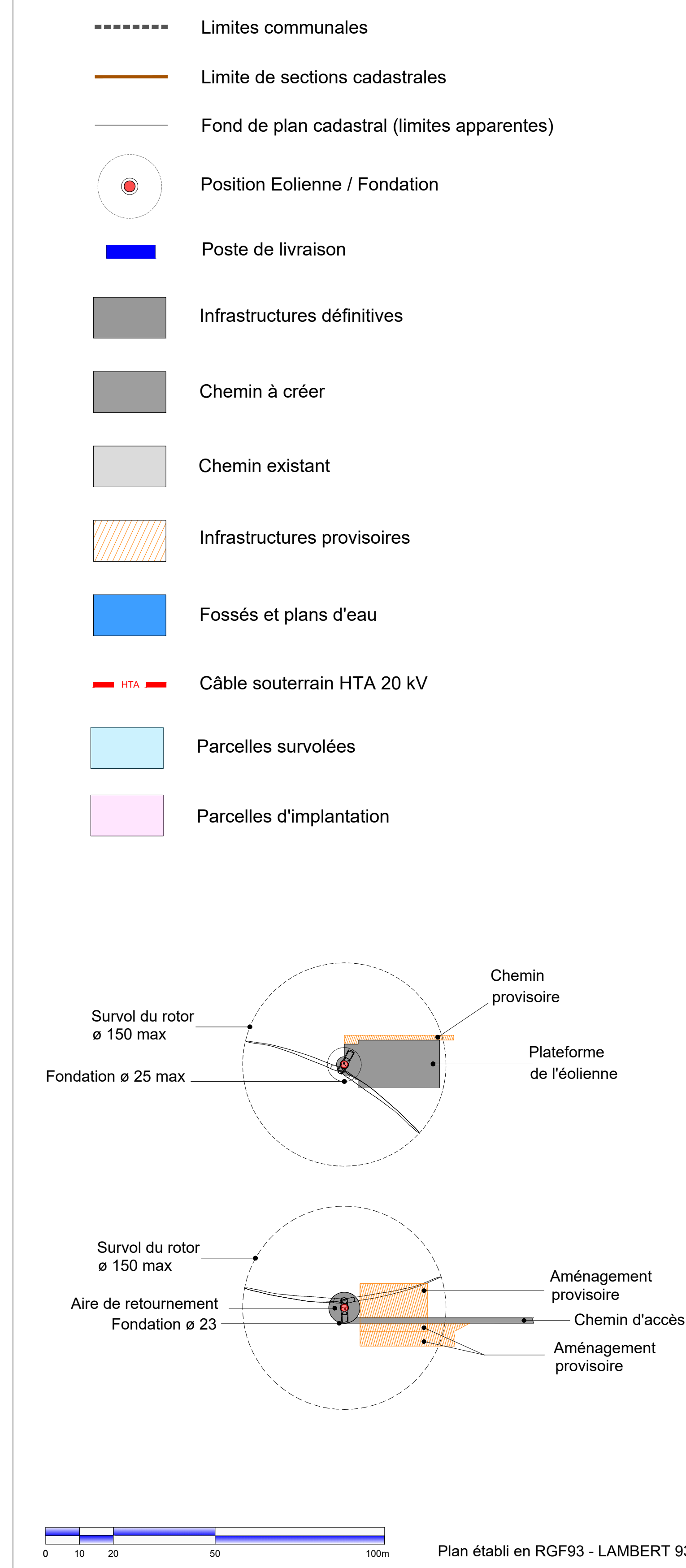




Les présents plans sont exclusivement destinés à la DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE. Ils ne sont pas des plans d'exécution et ne peuvent être ni aucun cas directement utilisés pour réaliser la construction. Toute reproduction même partielle est interdite sans accord écrit du bureau d'études. Toute reproduction même partielle est interdite sans accord écrit du bureau d'études. Les limites issues des sections digitalisées sont données à titre indicatif, de même que les coordonnées des écornelles en découpant. Ces positions sont suffisantes pour la DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE. Il est fortement conseillé de procéder à un bornage-délimitation contradictoire afin de garantir au moins les limites des parcelles d'implantation avant la phase travaux.

Maître d'Ouvrage
SAS PARC ÉOLIEN VENTS DES CLOSIAUX
26028, rue Buirette
61100 REIMS

Renner
energies

Ce document est la propriété de la société ATTEZ et SAS et ne peut être reproduit sans son autorisation préalable.

Maître d'Ouvrage
SAS PARC ÉOLIEN VENTS DES CLOSIAUX
26028, rue Buirette
61100 REIMS

Renner
energies

Ce document est la propriété de la société ATTEZ et SAS et ne peut être reproduit sans son autorisation préalable.

Ce document est la propriété de la société ASTECA SAS et ne peut être reproduit sans son autorisation préalable.

Plan de masse des installations	AE
---------------------------------	----

--	--

04a

Echelle : 1/1 000 ^e	Première diffusion : 07/02/2025	04a
--------------------------------	---------------------------------	-----

Echelle : 1/1 000		Première diffusion : 07/02/2023	

[illegible]

[illegible]

Indice	Commentaires	Date	Signature	Verne
--------	--------------	------	-----------	-------

BUREAU D'ETUDES
ASTECA SAS

Zone Ecoparc Osbani - Bâtiment 1B
35 Rue Hansot TAZIEFF
94320 MAXEVILLE

Tel : 03 83 54 04 03 - Fax : 03 83 26 51 45

Dossier N° : 2024 42

Dossier N° : 2024 42

Les présents plans sont exclusivement destinés à la DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE.
Ils ne sont pas des plans d'exécution et ne peuvent donc en aucun cas être directement utilisés pour réaliser la construction. Toute reproduction même partielle est interdite sans accord écrit du bureau d'études.
Les limites cadastrales issues des sections digitalisées sont données à titre indicatif, de même que les coordonnées des éoliennes en découplant. Ces positions sont suffisantes pour la DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE. Il est fortement conseillé de procéder à un bornage-délimitation contradictoire afin de garantir au moins les limites des parcelles d'implantation avant la phase travaux.

PDL1

Altitude dessus toiture (NGF= IGN69) * : 62.28 m

RGF93 - LAMBERT 93	X	Y
	350929	6766582
WGS84 UTM 30 - DMS	Latitude	Longitude
	47°54'23.70514"	1°40'30,004569"

* Altitude TN obtenue par relevés topographiques 59.52 (NGF = IGN69)

Limites communales

Fond de plan cadastral (limites apparentes)

Limite de sections cadastrales

Position Eolienne / Fondation

Poste de livraison

Câble souterrain HTA 20 kV

Infrastructures définitives

Chemin à créer

Chemin existant

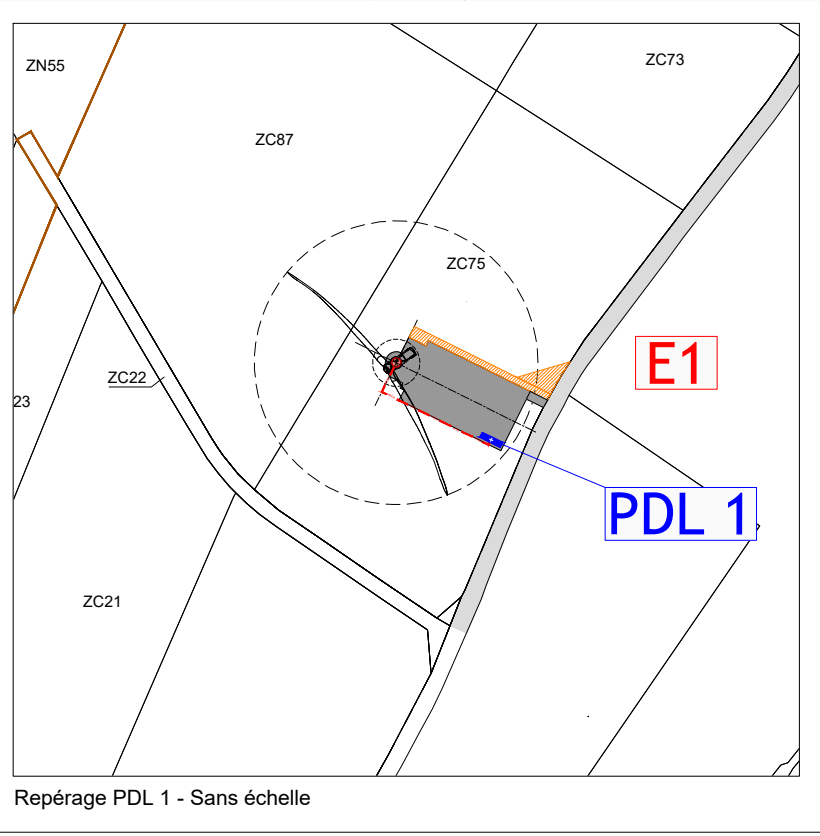
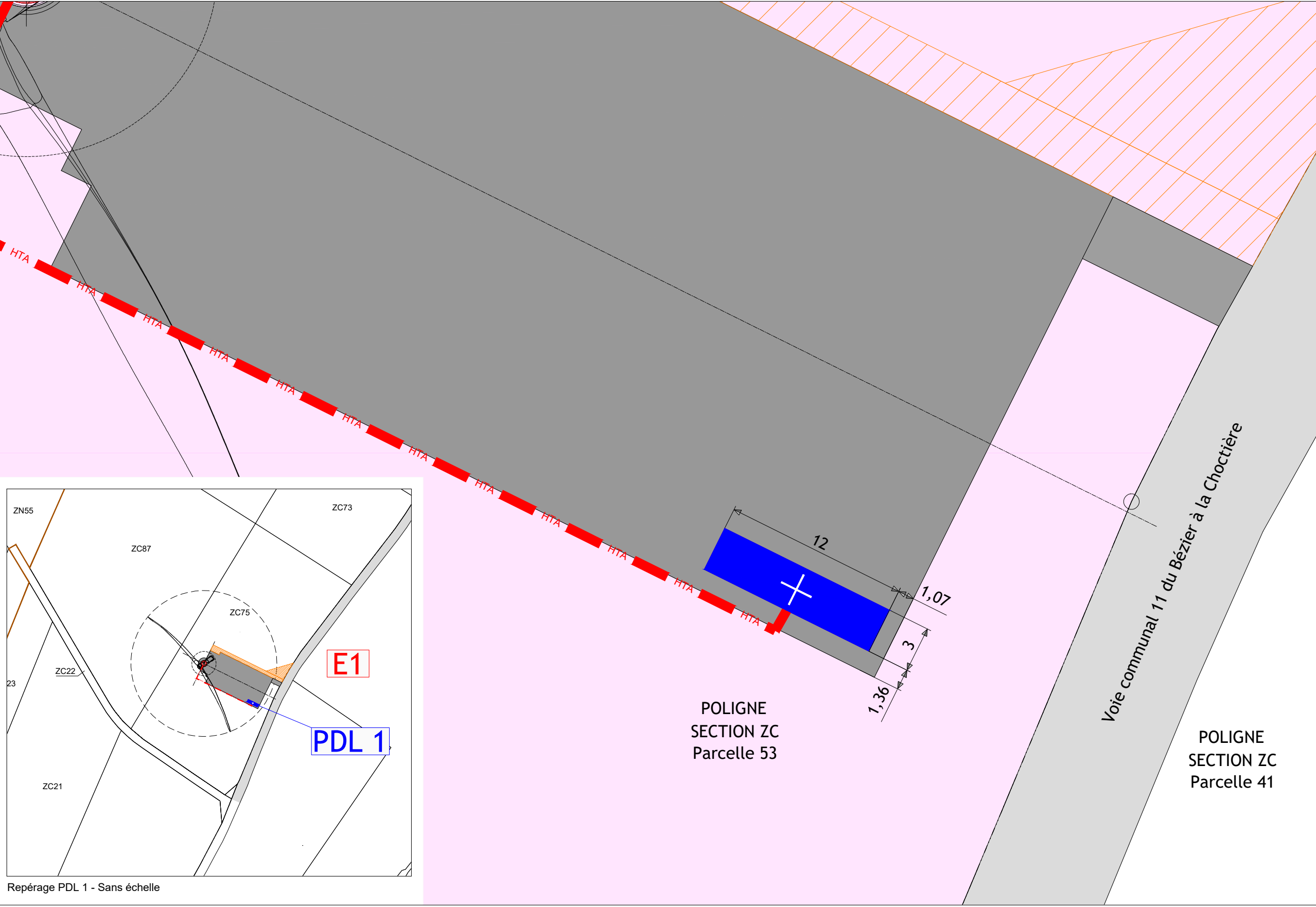
Infrastructures provisoires

Parcelles survolées

Parcelles d'implantation

02.55m

N



Parc éolien Vents des Closiaux

Commune
de
Poligné (35320),

Phase

Demande d'Autorisation Environnementale



SAS PARC EOLIEN
VENTS DES CLOSLIAUX
26/28, rue Buirette
51100 REIMS



ASTECA SAS
ECOPARC - OCEANIS - Bâtiment 1b
35, rue Haroun Tazieff
54 320 MAXEVILLE
Tél. 03.83.54.04.69 - Fax. 03.83.28.51.45

N° de plan : 04b

Titre : Plan de masse - PDL1

Date : Février 2025

Echelle : 1/250

Format : A3

Signature :

Les présents plans sont exclusivement destinés à la DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE.
Ils ne sont pas des plans d'exécution et ne peuvent donc en aucun cas être directement utilisés pour réaliser la construction. Toute reproduction même partielle est interdite sans accord écrit du bureau d'études.
Les limites cadastrales issues des sections digitalisées sont données à titre indicatif, de même que les coordonnées des éoliennes en découlant. Ces positions sont suffisantes pour la DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE. Il est fortement conseillé de procéder à un bornage-délimitation contradictoire afin de garantir au moins les limites des parcelles d'implantation avant la phase travaux.

PDL2

Altitude dessus toiture (NGF= IGN69) * : 66.01 m

RGF93 - LAMBERT 93

X

Y

351440

6766875

WGS84 UTM 30 - DMS

Latitude

Longitude

47°54',34,16047"

1°40'06,30063"

* Altitude TN obtenue par relevés topographiques 63.44 (NGF = IGN69)

Limites communales

Fond de plan cadastral (limites apparentes)

Limite de sections cadastrales

Position Eolienne / Fondation

Poste de livraison

Câble souterrain HTA 20 kV

Infrastructures définitives

Chemin à créer

Chemin existant

Infrastructures provisoires

Parcelles survolées

Parcelles d'implantation

0

2.5

5

12.5

25m

N

Repérage PDL 2 - Sans échelle

Parc éolien Vents des Closiaux

Commune
de
Poligné (35320),

Phase

Demande d'Autorisation Environnementale



SAS PARC EOLIEN
VENTS DES CLOSAUX

26/28, rue Buirette
51100 REIMS



ASTECA SAS

ECOPARC - OCEANIS - Bâtiment 1b
35, rue Haroun Tazieff
54 320 MAXEVILLE
Tél. 03.83.54.04.69 - Fax. 03.83.28.51.45

N° de plan : 04c

Titre : Plan de masse - PDL2

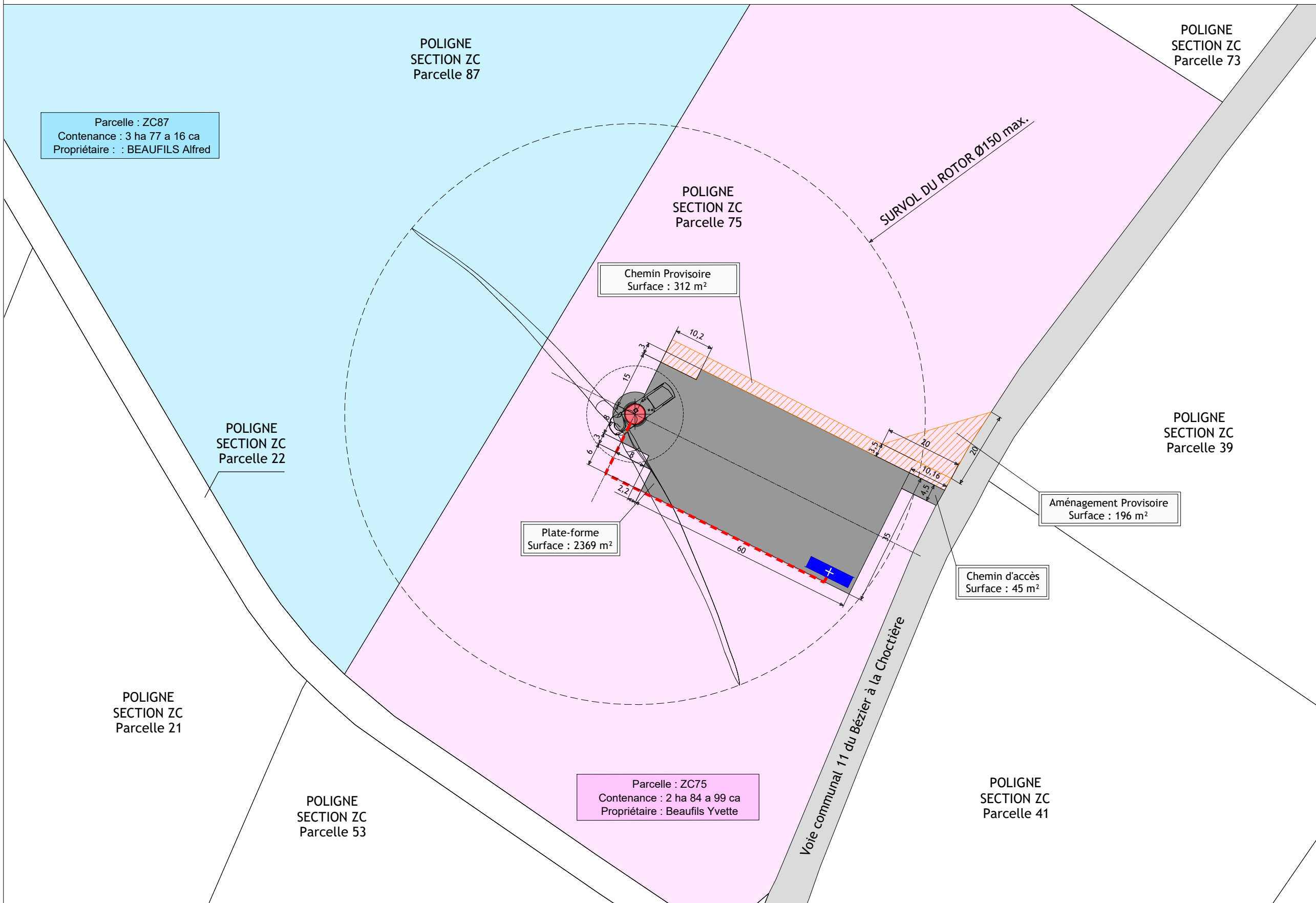
Date : Février 2025

Echelle : 1/250

Format : A3

Signature :

Les limites cadastrales issues des sections digitalisées sont données à titre indicatif, de même que les coordonnées des éoliennes en découlant. Ces positions sont suffisantes pour la DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE. Il est fortement conseillé de procéder à un bornage-délimitation contradictoire afin de garantir au moins les limites des parcelles d'implantation avant la phase travaux.



Commune
de
Poligné (35320),

Phase

Demande d'Autorisation Environnementale

Renner
energies

**SAS PARC EOLIEN
VENTS DES CLOSAUX**
26/28, rue Buirette
51100 REIMS

Asteca

ASTECA SAS

ECOPARC - OCEANIS - Bâtiment 1b
35, rue Haroun Tazieff
54 320 MAXEVILLE
Tél. 03.83.54.04.69 - Fax. 03.83.28.51.45

N° de plan : 04d

Titre : Plan de masse - E1

Date : Février 2025

Echelle : 1 / 1 000

Format : A3

Signature :

Les présents plans sont exclusivement destinés à la DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE.
Ils ne sont pas des plans d'exécution et ne peuvent donc en aucun cas être directement utilisés pour réaliser la construction. Toute reproduction même partielle est interdite sans accord écrit du bureau d'études.
Les limites cadastrales issues des sections digitalisées sont données à titre indicatif, de même que les coordonnées des éoliennes en découlant. Ces positions sont suffisantes pour la DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE. Il est fortement conseillé de procéder à un bornage-délimitation contradictoire afin de garantir au moins les limites des parcelles d'implantation avant la phase travaux.

E2

Altitude projet fondation (NGF= IGN69) * : 62.44m
Altitudebout de pôle (NGF= IGN69) : 262.44m

RGF93 - LAMBERT 93

X

351492

Y

6766768

WGS84 UTM 30 - DMS

Latitude

47°54'30,79943"

Longitude

1°40'3,49449"

* Altitude TN obtenue par relevés topographiques 62.24m (NGF = IGN69)

Limites communales

Fond de plan cadastral (limites apparentes)

Limite de sections cadastrales

Position Eolienne / Fondation

Poste de livraison

Câble souterrain HTA 20 kV

Infrastructures définitives

Chemin à créer

Chemin existant

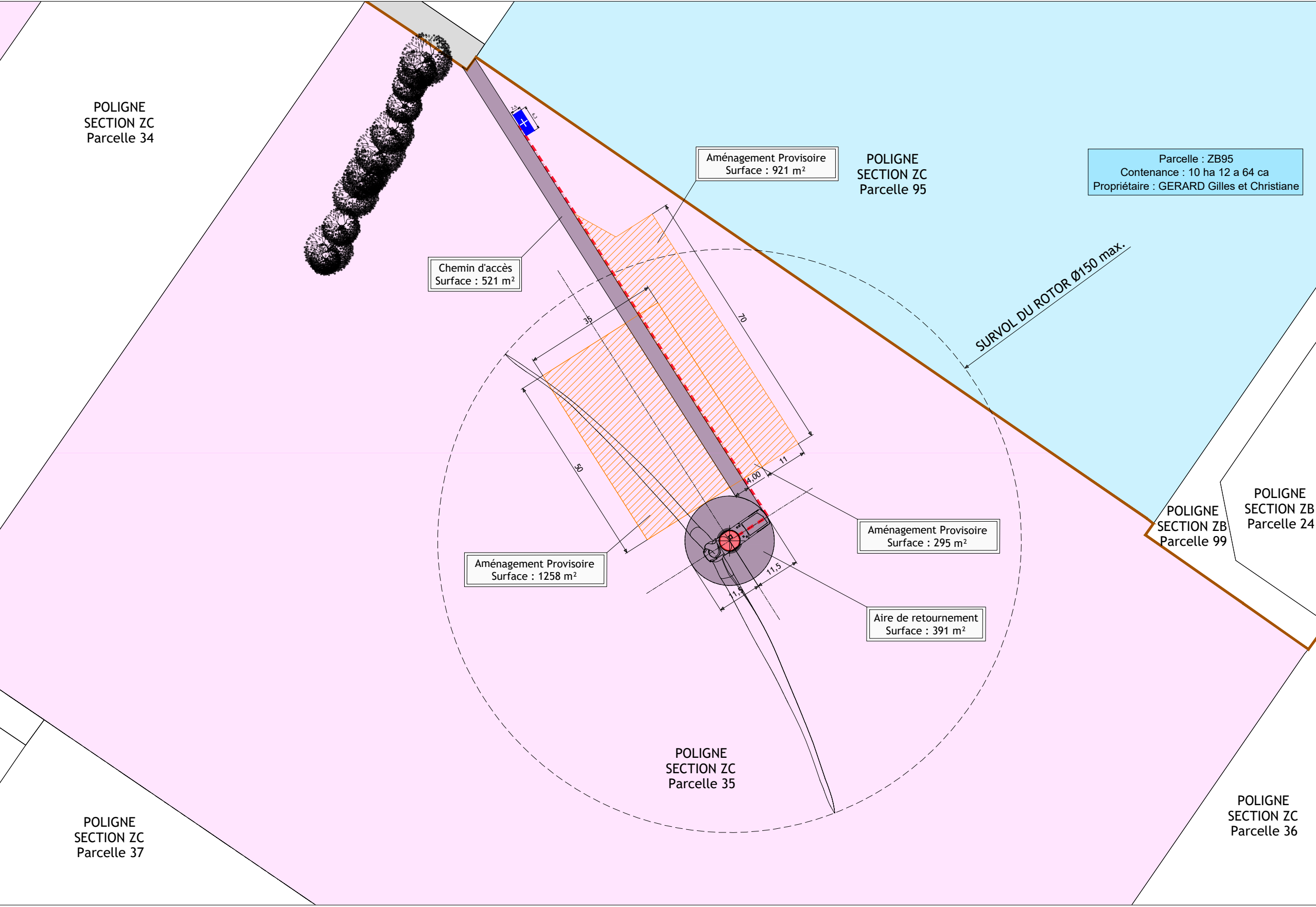
Infrastructures provisoires

Parcelles survolées

Parcelles d'implantation

0102050100m

N



Parc éolien
Vents des Closiaux

Commune
de
Poligné (35320),

Phase

Demande d'Autorisation Environnementale

SAS PARC EOLIEN
VENTS DES CLOSAUX

Renner
energies
26/28, rue Buirette
51100 REIMS

Asteca SAS
ECOPARC - OCEANIS - Bâtiment 1b
35, rue Haroun Tazieff
54 320 MAXEVILLE
Tél. 03.83.54.04.69 - Fax. 03.83.28.51.45

N° de plan : 04e

Titre : Plan de masse - E2

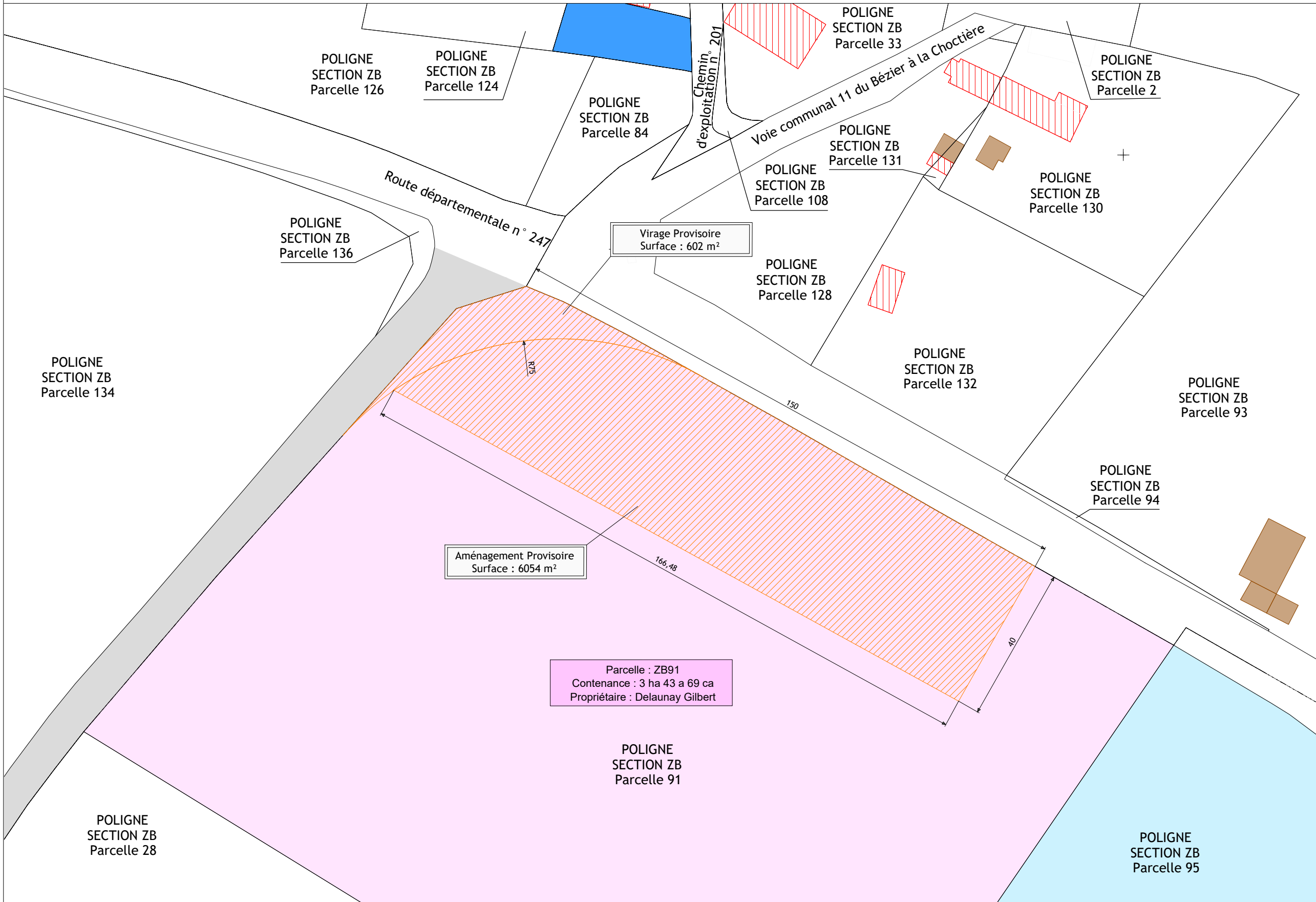
Date : Février 2025

Echelle : 1/1 000

Format : A3

Signature :

Les limites cadastrales issues des sections digitalisées sont données à titre indicatif, de même que les coordonnées des éoliennes en découlant. Ces positions sont suffisantes pour la DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE. Il est fortement conseillé de procéder à un bornage-délimitation contradictoire afin de garantir au moins les limites des parcelles d'implantation avant la phase travaux.



Commune
de
Poligné (35320),

Demande d'Autorisation Environnementale

ASTECA SAS
ECOPARC - OCEANIS - Bâtiment 1b
35, rue Haroun Tazieff
54 320 MAXEVILLE
Tél. 03.83.54.04.69 - Fax. 03.83.28.51.45

Signature :